

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 483-18-U

AVIS PUBLIC est donné que le règlement no 483-18-U adopté par le conseil municipal le 8 septembre 2021 a été certifié conforme par la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 15 octobre 2021.

Règlement no 483-18-U : Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 27 octobre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 27 octobre 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 27 octobre 2021.

Donné à Carignan, ce 27 octobre 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière